

L'ESSENTIEL

COMMENT HIDALGO ESPÈRE BOUCLER SON BUDGET

Les finances de la Mairie de Paris vont perdre 400 millions d'euros en 2016. La maire mise sur des économies, la fiscalité immobilière et d'autres recettes. // P. 2

TRAVAIL DÉTACHÉ : LA GROGNE DES POLONAIS

Les employeurs polonais de travailleurs détachés se plaignent de l'escalade des contrôles de l'administration française et menacent même de porter plainte à Bruxelles. // P. 5

L'IRLANDE TOURNE LE DOS À L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

L'économie irlandaise devrait enregistrer au moins 6 % de croissance cette année. Le gouvernement en profite pour baisser les impôts et dépenser plus. // P. 7

ENTREPRISES & MARCHÉS

IKEA RALENTIT SON EXPANSION EN FRANCE

L'enseigne suédoise a encore des projets d'ouvertures, mais l'atonie du marché et la concurrence de l'e-commerce modifient son modèle de croissance. // P. 21

LA « FOOD TECH » EN ÉBULLITION

Alors qu'Uber entre sur le marché de la livraison de repas, le lea-

Industrie : l'irrésistible course au gigantisme

- AB InBev, le leader mondial de la bière, va s'emparer de SABMiller pour 106 milliards de dollars.
- Les deux premiers brasseurs de la planète vont contrôler un tiers du marché mondial.

L'industrie de la bière vient de franchir une nouvelle étape dans sa course effrénée au gigantisme. Après avoir dépensé 90 milliards de dollars au cours des dix dernières années pour financer ses opérations de croissance externe, AB InBev, le leader mondial de la bière frappe encore plus fort. Et met sur la table une offre de 106 milliards de dollars pour s'offrir son concurrent, SABMiller, numéro deux du marché. Celui-ci a indiqué que son conseil d'administration devrait accepter cette... cinquième offre. Le mastodonte issu de l'opération contrôlera le tiers du marché mondial

de la bière et empochera la moitié des profits du secteur. Le groupe va creuser l'écart avec Heineken et Carlsberg de façon considérable, en devenant leader dans les 24 pays qui comptent pour cette industrie. Ce qui sera l'une des plus grandes OPA jamais lancées dans le monde laisse sceptiques certains analystes. Ils n'en attendent pas les synergies générées par l'acquisition d'Anheuser Busch, le propriétaire de Budweiser, en 2008.

// PAGES 16-17, L'ÉDITORIAL
 DE DAVID BARROUX ET L'ANALYSE PAGE 9,
 « CRIBLE » PAGE 38

La route solaire, une première mondiale française



BTP Colas (groupe Bouygues) a présenté mardi une première mondiale, qu'il commercialisera à compter de janvier : un revêtement applicable en surcouche sur les routes et parkings existants, composé de cellules photovoltaïques protégées par des résines de son invention le rendant aussi résistant qu'une route classique. Mille mètres de voirie peuvent assurer l'éclairage d'une ville de 5.000 habitants. En doter 2,5 % des routes couvrirait 10 % des besoins énergétiques de la France. // PAGE 22

Jochim Bertrand / Colas

de-Paris), son délégataire de service public (DSP) du réseau très haut débit, le Conseil général de l'ouest parisien ne cache pas sa satisfaction de remporter ce premier bras de fer. Fin septembre, le tribunal de commerce de Nanterre a donné raison à la collectivité et demandé à Sequalum de verser les 10 millions d'euros de garantie à première demande. L'opérateur, qui refusait de verser cette somme au titre du caractère abusif de cet appel en garantie, avait saisi le juge des référés. Il souhaitait faire interdire à sa banque, le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) de débloquer les fonds. La bataille est donc financière. Le 13 mai, le Département a émis un nouveau titre de pénalité à hauteur de 51,6 millions d'euros à l'encontre de son délégataire. Ce qui porte à plus de 96,7 millions d'euros les pénalités réclamées depuis l'an dernier.

Un feuilleton judiciaire

Le long feuilleton qui oppose les deux parties n'est pas prêt de s'achever. Depuis que les Hauts-de-Seine ont décidé, le 17 octobre 2014, de résilier le contrat de DSP – devenu effective en juillet de cette année –, les relations sont à couteaux tirés. Le Conseil général reproche à l'opérateur de n'avoir pas rempli son contrat en ne déployant pas la fibre optique sur tout le territoire dans les temps impartis. Sequalum devait déployer plus de 800.000 prises

et etc, la collectivité a aussi porté en justice le fait que la société ne lui ait pas « fourni l'intégralité des moyens adéquats d'accès à tous les locaux techniques hébergeant les infrastructures du réseau, faisant ainsi peser un risque sur le bon déroulement des opérations d'exploitation et de maintenance ». Soit des clefs et des badges d'accès qui n'auraient pas été rendus. Aujourd'hui, la collectivité a repris en régie la gestion de THD Seine et a confié à Axione la maintenance et l'exploitation du réseau vertical (colonnes d'immeubles). De son côté, Sequalum évalue à 146 millions les indemnités pour les frais engagés dans le déploiement du réseau. En défalquant les pénalités de retard, ce chiffre pourrait s'élever à 50 millions d'euros qui serait versé à l'opérateur.

Un argument de promotion du territoire

Ironie de l'histoire, c'est en ce moment, à l'automne 2015, que Sequalum aurait dû achever sa mission. Ce projet numérique devait être emblématique. Avec la couverture de 100 % du territoire en très haut débit, le Département aurait été pionnier en Europe. Un tel objectif n'est plus de mise. « Si 80 % des immeubles ont été équipés, c'est la couverture des zones peu denses et des zones pavillonnaires qui n'a pas été couverte comme elle devait l'être » fustige-t-on au Conseil général des Hauts-de-

que ne tiendrait plus » fait valoir le Conseil général, interrogé sur le sujet. Et pourtant, à l'époque, ce fut un argument économique fort pour attirer des entreprises. « Nous subissons un préjudice d'image. L'idée était en effet de faire venir des activités économiques dans des zones moins denses », concède la collectivité, qui assure néanmoins ne pas avoir enregistré d'annulation de dossier d'implantation. Financièrement, le Conseil général a les capacités d'entretenir l'existant. « Nous pouvons gérer cela sereinement sur le plan budgétaire », affirme-t-on dans les services. Sur les 59 millions d'euros prévus en subventions publiques, 27 millions ont été versés (23 millions pour la première phase et 4 millions pour l'amorçage de la seconde phase). Le solde sert donc à l'entretien. La problématique tient plutôt à la gestion du réseau. Plusieurs solutions ont été envisagées : rester en régie par le Département, comme c'est le cas actuellement ; lancer une nouvelle DSP ; ou revendre l'existant à un opérateur privé. La première hypothèse semble peu probable. « Gérer le réseau en régie n'est pas un objectif possible sur le long terme. Ce n'est pas la vocation d'un département », martèle-t-on au sein de la collectivité. Pour l'heure, des consultations sont en cours avec plusieurs opérateurs télécoms. Mais le Département se garde bien de préciser tout calendrier sur le choix du candidat. ■

du Conseil général de l'Essonne, et des élus ont signé un courrier commun au Premier ministre et à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) pour protester contre les retards pris dans l'installation de la fibre pour l'accès au très haut débit dans 32 communes. Ils accusent Numéricables-SFR de « défaillance ». L'opérateur évoque des problèmes de procédures et assure que 90.000 prises sont en cours de déploiement sur le territoire.



LA PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE

Agnès Lo Jacomo (PDG de Chabé Limousines et ex présidente du Medef Ile-de-France)

Agnès Lo Jacomo, présidente du Medef Ile-de-France, a remis sa démission le 8 octobre dernier. Elle compte se consacrer exclusivement à son entreprise familiale de location de voiture avec chauffeur Chabé Limousines, située à Nanterre. Un nouveau président sera élu par le conseil d'administration qui se réunira le 11 décembre prochain. L'interim est assuré par les deux vice-présidents Hervé Allart de Hees, président du Medef de l'Est Parisien, et Daniel Weizmann, président de l'Union des industries chimiques d'Ile-de-France. ■



Xavier Popy/REA

75// PARIS

La Halle Secrétan retrouve son lustre d'antan

La restauration de ce marché alimentaire construit par Baltard a été financée par la foncière Banimmo France.

C'était une belle endormie. Début octobre, c'est en présence d'Anne Hidalgo, maire de Paris, que la Halle Secrétan a rouvert ses portes dans le 19^e arrondissement de Paris. Classé aux monuments historiques, ce marché couvert a été construit en 1868 par Victor Baltard. Mais depuis une

quinzaine d'années, ce marché alimentaire était en péril. La Ville a décidé de lui donner une seconde jeunesse, en se tournant vers le privé. À l'issue d'un appel d'offres, la foncière Banimmo France, en partenariat avec Sodearif (filiale de Bouygues), a été retenue en décembre 2009 pour mener l'opération. Financiant les 15 millions d'euros de travaux, l'investisseur est désormais locataire de la Halle pour une durée de 70 ans. Ce chantier de longue haleine, freiné en 2012 par le recours en justice d'un habitant, a duré plus de deux ans et demi. Sous la houlette de l'architecte Patrick Mauger, le bâtiment a vu sa surface doubler à 4.000 m²,

avec la création d'un sous-sol et d'un premier étage pour le surélever. « Ce chantier a été un véritable défi architectural », a réagi Olivier Durand, directeur général de Banimmo France.

Éviter l'effondrement

L'espace était très contraint. Il s'est agi dans un premier temps de stopper l'effondrement qui menaçait l'édifice. Un million de m³ de béton ont été coulés pour combler les carrières et stabiliser les fondations de la Halle. Les terrains et les murs, pollués par des couches successives de peinture au plomb, ont été nettoyés grâce à du sable sous haute pression. Les

travaux de construction ont suivi. Aujourd'hui, la Halle s'ouvre aux loisirs et aux sports. La Ville a inauguré une ludothèque en mezzanine. La marque de prêt-à-porter Camaïeu s'est installée. Un supermarché « Les 5 fermes » a ouvert sur 900 m². En sous-sol, les riverains trouveront une salle de sports Neones qui offre des cours collectifs et des appareils individuels. Et un bar à viande du boucher branché Hugo Desnoyer a pris place en terrasse, en attendant un second restaurant. Prochain dossier pour le promoteur belge Bannimo, la rénovation de la galerie Vaugirard et celle du Marché Saint Germain, où un Apple Store est attendu. — M. K.